

IDENTITE DE L'ELEVE	
NOM :	PRENOMS :
DATE DE NAISSANCE :	SEXE : ☐ M ☐ F
CLASSE :	

ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE
Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement) et que vous déclarez cet enfant à votre charge fiscale, nous pouvons étudier si vous avez droit à une bourse pour son année scolaire. Pour cela, remplissez ou modifiez les informations ci-dessous : les personnes en charge de votre dossier pourront alors récupérer automatiquement votre situation fiscale. Ainsi, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée et vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire. Votre dossier sera réétudié automatiquement chaque année pendant tout le parcours au collège de votre enfant sans démarche supplémentaire. Si nous avons besoin d'informations complémentaires, nous vous contacterons. ☐ Oui, j'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse ☐ Non, je refuse Vous-même : Nom de famille* (1) : Nom d'usage (2) : Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 : Date de naissance* : _ _ / _ _ / _ _ _ _ Pays de naissance* : Département de naissance* (4) : _ _ _ Commune de naissance* (4) : Vivez-vous en couple, sous le même toit, <u>sans être ni marié(e) ni pacsé(e)</u> (concubinage) ? ☐ Oui ☐ Non <i>Si oui, complétez la partie ci-dessous pour votre concubin(e) : votre concubin(e) paye ses impôts séparément, et pour l'étude du droit à bourse, il est nécessaire de récupérer également sa situation fiscale. Son accord est donc indispensable pour cette démarche.</i> Nom de famille de votre concubin(e)* (1) : Sa civilité* : Mme ☐ M. ☐ Son nom d'usage (2) Son prénom 1* (3) : Son prénom 2 : Son prénom 3 : Sa date de naissance* : _ _ / _ _ / _ _ _ _ Son pays de naissance* : Son département de naissance* (4) : _ _ _ Sa commune de naissance* (4) :

*Joindre un RIB

Signature

>>> Notice d'information au verso <<<



SAVEZ-VOUS QUE VOUS POUVEZ DEMANDER L'ÉTUDE AUTOMATIQUE DE VOTRE DROIT À BOURSE DÈS L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT ?

JE PEUX FAIRE CETTE DEMANDE SI...

J'ai la **charge effective et permanente** de l'enfant que j'inscris (nourriture, logement, habillement) et je déclare cet enfant à charge fiscale.

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

- ✓ Je n'aurai pas besoin de déposer une demande de bourse à la rentrée scolaire.
- ✓ Mon droit à bourse sera étudié automatiquement à **chaque rentrée scolaire**, sans avoir de démarche à réaliser.
- ✓ Je pourrai **retirer mon consentement** à tout moment si je le souhaite.

Dans ce cas, je devrai déposer une demande de bourse à chaque rentrée scolaire, par le service en ligne Bourses ou par le formulaire papier.

COMMENT FAIRE CETTE DEMANDE ?

Je peux demander l'étude automatique de mon droit à bourse quand j'inscris ou réinscris mon enfant dans un collège ou un lycée public en ligne sur teleservices.education.gouv.fr ou par la fiche de renseignements papier fournie par l'établissement.

QUELLES INFORMATIONS SONT NÉCESSAIRES ?

- ✓ Je donne **mon consentement** à l'étude automatique du droit à bourse.
- ✓ Je renseigne **les données d'état civil** nécessaires (nom, prénoms, date et lieu de naissance).

Il est important de renseigner attentivement toutes les données d'état civil : les nom et prénoms doivent correspondre à ceux figurant sur l'avis d'imposition pour permettre la récupération des données fiscales.

- ✓ Si je suis en concubinage, je renseigne les données d'état civil de **mon concubin ou ma concubine** (nom, prénoms, date et lieu de naissance).

Pour plus d'informations : <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>